points-info

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ; Tel : 01 40 63 28 10 ; Fax : 01 40 63 28 15 et sur internet www.irhses.snes.edu ; irhses@snes.edu

Sommaire

- 1. Edito
- 2. Une base de donnée des débats socialistes.
- 3. Les archives d'Anicet Le Pors
- 4. Quelques dates
- 5. Appel pour sauver les archives.
- 6. Comprendre la crise pour agir.
- 7. Un livre sur la naissance de la FSU (acte du colloque de décembre 2006). Réception de l'Institut
- 8. Compte-rendu du CA de l'IRHSES.

errata

- · La photo de notre camarade Dufour (page 5 du précédent PdR-info) est mal légendée, il s'agissait d'une intervention qu'il a faite lors du congrès académique du 53 de Poitiers en 1995, comme responsable académique des retraités.
- Dans l'article sur Jean Raynaud, il est dit qu'il fit sa carrière au lycée Perier, il fallait lire le lycée Perrin.

Le CA établi la feuille de route de l'IRHSES jusqu'à l'Assemblée générale



Après avoir fait le point des activités en cours (notre participation à l'anniversaire de Mai-juin 1968, « Points de Repères » n° 31 sur le paritarisme et « Points de repères-info », le point sur la numérisation et l'archivage, le point sur les biographies du Maîtron, nos relations avec l'Institut de la FSU, l'HIMASE et le CODHOS...) nous avons abordé les grandes lignes de l'activité pour la prochaine période.

Préparation d'un nouveau numéro de « Points de Repères » sur le lycée, son histoire, ses réformes. Nous envisageons qu'il sorte pour la période du congrès puisque ce sera sans aucun doute un thème central de ce congrès.

Nous poursuivrons la publication de « Points de Repères-info » bulletin léger, mensuel (autant que faire se peut), bulletin de liaison entre les adhérents, qui a pour objectif de montrer que bien des choses se passent dans l'activité régulière de l'IRHSES, mais aussi publier des témoignages de nos adhérents en écho aux dossiers de « Points de Repères », comme nous l'avons fait autour de 68 et en ce moment avec les témoignages de commissaires paritaires.

Alain Dalançon qui a commencé à travailler au troisième tome de l'Histoire du SNES (1973-1992) a présenté et mis en discussion la première approche de son plan qui avait été envoyé à chacun avec la convocation.

Le travail est donc lancé pour la prochaine période, jusqu'à l'Assemblée générale de l'IRHSES qui se déroulera à Perpignan lors du prochain congrès du SNES, dans la semaine du 23 au 27 mars 2009.

Gérard Réquigny

Le bureau de l'IRHSES souhaite de

TRES BONNES FETES

DE FIN D'ANNEE

à l'ensemble des adhérents et à leur famille

Numéro 10 *Page : 1/10*





BASE DE DONNÉES DES DÉBATS SOCIALISTES



Cette base de données permet aux internautes de retrouver l'intégralité des débats des congrès, des conventions nationales et des comités directeurs du Parti socialiste de 1971 à 1997.

Elle reprend non seulement les transcriptions intégrales des débats, mais également les numéros de la presse socialiste « Le Poing et la rose » et « Le Poing et la rose Spécial responsables » consacrés à chacune des manifestations. Ces journaux permettent par exemple de consulter en complément les textes des contributions nationales, fédérales et thématiques, des rapports statutaires et des différentes motions présentés aux militants lors des congrès.

Toutes ces manifestations sont des moments clefs dans l'existence d'un parti démocratique, et le contenu de ces débats témoigne des discussions, des affrontements et des décisions qui font

l'histoire du Parti socialiste.

Cette base de données est élaborée à partir des documents d'archives qui ont pu être sauvegardés. Mais les transcriptions de certaines manifestations ont été perdues ou n'ont jamais existé. Nous recommandons à tous ceux qui veulent approfondir leurs recherches de nous

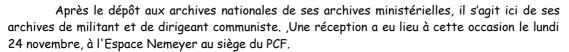
contacter. La base sera complétée ultérieurement par les documents des débats des organismes centraux de la SFIO (1939-1969) et du Nouveau parti socialiste (1969-1971).



La numérisation des documents et la création de cette base de données a reçu le soutien du ministère de la Culture et de la Communication. Les transcriptions originales ont aimablement été mises à disposition par l'Office universitaire de recherche socialiste.

La base de donnée se trouve à l'adresse suivnate : http://bases.ourouk.fr/cg-ps/ladocps.php

Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives de 1981 à 1984 et ancien membre du comité central du PCF, a remis ses archives dans le fonds du PCF classé par l'État et déposé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Elles couvrent la période de 1968 au début des années 1990, moment où il a quitté le PCF.





| La prochaine Assemblée générale de l'HIMASE | (Histoire des militants | <u>associatifs et s</u> | syndicaux de | <u>l'éducation</u>) |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------|----------------------|
| aura lieu le 16 décembre 2008 | | | | |

La prochaine Assemblée Générale du CODHOS (<u>Collectif des centres de Documentation en Histoire Ouvrière et Sociale</u>) aura lieu le vendredi 23 janvier 2009.

L'IALHI (<u>International Association of Labour History Institutions</u>) organise le 14 février 2009, une journée internationale sur les politiques de numérisation à laquelle l'IRHSES participera.

Numéro 10 *Page : 2/10*

APPEL POUR SAUVER LES ARCHIVES

Les archives, traces essentielles de notre mémoire individuelle et collective, sont la source première de ceux qui écrivent l'histoire, généalogistes ou historiens. Ce sont aussi des preuves dont ont besoin les citoyens car les archives justifient et garantissent des droits (nationalité, état civil, carrière, succession, propriété foncière etc...). Les archives contribuent ainsi de manière éminente à l'exercice de la démocratie. C'est d'ailleurs une loi de la période révolutionnaire, la loi du 7 messidor an II, qui a garanti à tout citoyen le libre accès aux archives

Très récemment, l'ampleur des travaux parlementaires concernant la nouvelle loi sur les archives a fourni la preuve que les archives sont au centre de la vie démocratique de ce pays.

Deux siècles après leur création, les Archives sont en danger!

La Direction des Archives née en 1897, devenue en 1936 Direction des Archives de France, devrait en effet disparaître en 2009 de l'organigramme du Ministère de la Culture dont elle était, ironie de l'histoire, un élément constitutif lors de sa création par André Malraux en 1959.

Le 4 avril 2008, le Conseil de modernisation des politiques publiques chargé de mettre en œuvre la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en a décidé ainsi, contrairement à l'avis du Conseil Supérieur des Archives du 10 mars 2008 et aux votes des Comités techniques paritaires de la Direction des Archives de France des 19 décembre 2007 et 21 mai 2008. La Direction des Archives de France doit être absorbée par une direction générale des patrimoines de France qui regrouperait « l'architecture, les archives, les musées ainsi que le patrimoine monumental et l'archéologie ».

La disparition de la Direction des Archives de France constituerait un recul extrêmement grave

Pour tous, il apparaît indispensable de maintenir la Direction des Archives de France afin de garantir la cohérence d'une politique nationale des archives, afin d'assurer à tous le libre accès aux archives.

Compte-tenu de l'organisation administrative de notre pays, les producteurs d'archives publiques sont très divers : ministères, établissements publics nationaux, services déconcentrés de l'Etat, juridictions, collectivités territoriales. La conservation et la communication des archives sont confiées, selon les cas, aux archives nationales, départementales, régionales ou communales qui constituent un réseau riche mais multiple.

Pour l'ensemble de ce réseau, la Direction des Archives de France a en charge l'élaboration et la mise en œuvre des normes juridiques, scientifiques et techniques relatives à la collecte, à la conservation et à la communication des archives publiques. Elle exerce la responsabilité du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur la gestion des archives de l'ensemble des organismes publics, centraux ou territoriaux, c'est-à-dire non seulement sur un objet patrimonial déjà constitué mais sur le processus même de constitution de ce patrimoine. Elle est l'interlocutrice des collectivités territoriales pour toutes les questions relatives à leurs archives et à celles dont la conservation leur est confiée par la loi. La Direction des Archives de France exerce donc une responsabilité qui dépasse le cadre spécifique de l'action culturelle et qui revêt par sa nature même un caractère interministériel et territorial affirmé.

Dans de telles conditions, la cohérence d'une politique nationale en matière de collecte, d'accès et d'inventaire, et l'intégrité des archives publiques sur l'ensemble du territoire, ne peuvent être garanties que si elles sont pilotées au niveau stratégique par un décideur unique. Pour être efficace, celui-ci doit avoir une visibilité suffisante dans l'organigramme de l'Etat, témoignant clairement de son rôle interministériel et de sa légitimité à assurer le contrôle scientifique et technique sur les collectivités territoriales. Il doit disposer d'un pouvoir de décision véritable.

Numéro 10 *Page : 3 / 10*

L'existence de la Direction des Archives de France est un enjeu démocratique

L'autorité actuelle de la Direction des Archives de France trouve ses racines dans la Révolution française. Petit à petit, elle a su imposer aux différentes administrations le respect de leurs propres archives, les contraintes de leur conservation et de leur collecte. Petit à petit, le lectorat s'est démocratisé et multiplié. La recherche s'est développée, à partir des archives, source primordiale que l'on soit étudiant, universitaire, généalogiste, chercheur...

La création des Archives nationales en 1790 a été synonyme d'entrée dans un monde nouveau, sans privilèges, sans secrets, ouvert à tous. Cette avancée citoyenne et démocratique court aujourd'hui le risque d'être sacrifiée sur l'autel d'une « RGPP » inspirée par des critères purement comptables et budgétaires, des réductions d'effectifs et de moyens suite aux fusions de directions et de services du ministère. La bonne gestion et le respect de l'intégrité des archives, témoins de l'histoire nationale et de celle de chacun, ne sont pas – et ne seront sans doute jamais – naturels aux pouvoirs administratifs et politiques. Il faut pour les préserver une autorité en position de l'imposer.

La Direction des Archives de France doit être maintenue

A l'heure où la nouvelle loi sur les archives va voir le jour, est-il acceptable que l'existence même d'une Direction des Archives de France chargée de veiller à sa bonne application soit remise en cause ? non ! Enfin on sait aujourd'hui que 60 créations de postes promises par Christine Albanel, Ministre de la Culture, lors de la présentation de son budget 2008, pour le nouveau centre d'archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, pourtant déclaré grand projet national par le ministère, sont remises en cause. Or sans les nouveaux moyens nécessaires à son fonctionnement, le centre de Pierrefitte ne pourra se faire qu'à partir du dépeçage de la totalité du réseau : services d'administration centrale bien sûr, Archives nationales, départementales, communales...

C'est donc tout l'édifice du réseau des archives qui va être ébranlé par la disparition de la Direction des archives de France à cause du dogme de la fusion des administrations centrales et de la réduction des effectifs.

Citoyens, salariés, chercheurs, étudiants, généalogistes, intellectuels, historiens, nous vous appelons à signer notre pétition adressée à Nicolas Sarkozy, Président de la République.

PETITION POUR SAUVER LES ARCHIVES

- Pour le maintien de la Direction des Archives de France comme direction d'administration centrale de plein exercice
- Pour le maintien de l'organisation actuelle du réseau des services publics d'archives
- Pour le maintien et le renforcement de son personnel statutaire

Pétition à retourner avec vos nom, prénom, adresse, qualité, signature

par courrier postal: Intersyndicale Archives, 56 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

par télécopie : 01 40 27 63 66

par courriel: intersyndicale.archives@culture.gouv.fr

Numéro 10 *Page : 4/10*

André Dellinger, membre du CA de l'IRHSES, a rédigé le texte ci-dessous sur la crise à l'attention des militants de son S2. En restant fidèle au rôle de formation syndicale de l'IRHSES, nous adressons cet article à l'ensemble des adhérents.

Comprendre la crise pour agir

La libre circulation des capitaux était déjà un principe du traité de Rome qui institua en 1957 la CEE. La « main invisible » du marché devait dégager l'intérêt général de la confrontation des égoïsmes des intervenants. Cette profession de foi néolibérale fut inscrite au nom de l'efficacité dans les textes fondateurs de l'Union européenne : Les Etats membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources ... (art. 98 du traité de Maastricht du 7-2-1992 repris dans le projet 2005 de TCE, art. III-70)

Le marché de libre concurrence des capitaux

Inspirés par les « néomonétaristes » (Milton Friedman, école de Chicago), les gouvernements ont libéré le système bancaire de tout contrôle politique; prenant le contre-pied du keynésianisme, pour qui le mal le plus grave était le chômage et non pas l'inflation, le néolibéralisme résolut de combattre l'inflation, et ce fut au prix du chômage. La BCE (Banque centrale européenne) reçut pour mission statutaire de juguler l'inflation à la racine (la « surchauffe » de l'activité économique et le recul concomitant du chômage) au moyen des taux d'intérêt. Leur hausse rend le crédit bancaire moins accessible aux firmes et aux particuliers, elle « refroidit » ainsi l'activité économique et remonte le chômage au niveau « souhaitable » du NAIRU¹. Contre tout Etat membre soupçonné de nourrir un projet social, la BCE se déclare prête à dégainer ses taux d'intérêt.

Les Etats nationaux se virent interdire de créer de la monnaie, cette prérogative étant réservée aux seules banques privées, sous la houlette d'une banque centrale dégagée de la tutelle politique. La règle des trois D devint dès les années quatre-vingt la référence internationale obligée: déréglementation², décloisonnement³, désintermédiation⁴ du marché des capitaux.

Le marché noir des capitaux : les paradis fiscaux

Mais le fonctionnement légal du marché mondial des capitaux, la transparence de la cotation boursière (action judiciaire contre l'auteur d'un délit d'initié) ne suffisaient pas : certaines affaires s'entourent de confidentialité et demandent l'impunité. Les paradis fiscaux, judiciaires et bancaires offrent ces garanties. En Europe, citons la Suisse et au sein de l'Union Européenne : le Luxembourg, Malte, Jersey, Guernesey, Monaco, Andorre, le Liechtenstein.

Ces paradis favorisent l'évasion fiscale (100 milliards d'€ chaque année), pratiquent la corruption sans entrave judiciaire, blanchissent les fonds tirés d'activités illégales, permettent les mouvements erratiques de la finance « légale ». Que fait-on contre cela? Des déclarations d'intention, une timide activité du GAFI⁵, quelques poursuites judiciaires, des velléités d'enquêtes contrariées, par le secret-défense dans l'affaire des frégates taïwanaises.

Il n'existe aucun plan d'ensemble pour abolir ces zones de non droit en forte croissance. Le FMI, l'OMC, la Banque mondiale, l'OCDE, les G7 et G8, l'Union Européenne se sont révélés incapables de mener cette action de salubrité, ils se comportent en instruments de domination de la finance mondialisée.

Faillite intellectuelle, idée folle

Les économistes français chéris du pouvoir et des médias, notamment Elie COHEN, Nicolas BAVEREZ et Jacques ATTALI, voient leur credo néolibéral démenti sur toute la ligne. Leur célébration du marché toutpuissant apparaît pour ce qu'elle est: un assujettissement servile de la pensée.

Même le président SARKOZY, grand réformateur néolibéral de la France, doit en convenir : L'idée de la toute-puissance du marché, qui ne devait être contrarié par aucune règle, par aucune intervention politique, cette idée de la toute-puissance du marché était une idée folle..⁶

Numéro 10 *Page : 5 / 10*

¹ Non accelerating inflation rate of unemployment (taux de chômage en deçà duquel l'inflation s'accélèrerait). Le NAIRU est un article de la vulgate des économistes néolibéraux (cf courbe de Phillips), il exprime leur foi dans l'existence de ce « chômage d'équilibre » dont KEYNES avait montré l'inanité. MARX considérait que « l'armée industrielle de réserve fournit aux besoins de valorisation flottants du capital la matière humaine toujours exploitable et toujours disponible »

² La déréglementation allège ou supprime les contrôles de la puissance publique (indépendance des banques centrales), elle assouplit et privatise les obligations prudentielles des banques.

³ Le décloisonnement fusionne des activités professionnelles jusqu'alors séparées et soumises à des réglementations spécifiques : banque de dépôt, banque d'affaires, compagnie d'assurance (apparition de la bancassurance)

⁴ La désintermédiation permet aux grandes firmes de s'adresser directement à l'épargne publique (crédits, comptes de dépôt, prêts et emprunts), sans passer par l'intermédiaire des banques.

⁵ Groupe d'Action Financière sur le blanchiment des capitaux.

⁶ Nicolas SARKOZY à Toulon, le 25 septembre 2008.

Et le président BUSH fait passer sous la coupe de l'Etat fédéral des pans entiers de la banque privée américaine. Les néolibéraux de tout poil, des ultralibéraux jusqu'aux sociaux-démocrates adeptes de « l'économie sociale de marché », sont en plein désarroi : se sont-ils trop avancés ou pas assez dans la voie des réformes ? Et comment faire bonne figure ?

Les uns à la suite d'Aristote se recommandent de l'éthique, ils proposent de moraliser le système. « Sauvons le capitalisme des capitalistes! » lance un éditorialiste du Monde⁷. En échange de l'argent public que le gouvernement octroie aux banques sans barguigner, le président SARKOZY, qui ne songe ni à les nationaliser, ni à faire entrer l'Etat dans leur capital et leur conseil d'administration, impose à toutes celles qui recevront l'aide publique d'adhérer à un « pacte moral » (déclaration du 30 octobre) de soutien à l'économie réelle: celles qui retomberont dans le péché seront stigmatisées devant l'opinion. Et sa majorité à l'Assemblée Nationale inflige aux parachutistes dorés (à partir d'un million d'€ le parachute) d'acquitter les cotisations sociales. De la tenue, scrongneugneu!

D'autres ont une vision naturaliste des choses ; ils tiennent l'économie pour une science ayant pour objet l'étude, en quelque sorte entomologique, d'un homo œconomicus⁸ s'activant dans son biotope planétaire. Laissez faire, laissez passer, la nature est apolitique, elle fera son œuvre. Etrange thérapie!

Mais dès qu'il s'agit des intérêts bancaires, les uns et les autres réalisent l'union sacrée. Au-devant de dame la Banque mondialisée, les gouvernements font les empressés, ils abdiquent leurs responsabilités d'élus de la nation, ils bafouent la dignité de l'institution qu'ils représentent.

La dette d'une nation peut être un signe de richesse

Si les caisses sociales sont vides, qui donc les a vidées? Est-ce la « frénésie de consommation » déplorée par le président de la République Nicolas SARKOZY, fait chanoine de Latran? (discours à messieurs les cardinaux, prononcé à Rome, palais du Latran, le 20 décembre 2007). Non, en vérité. Les grands responsables sont les gouvernements qui ont fait et appliqué le traité de Maastricht.

On sait que le budget de l'Etat et les budgets sociaux sont les instruments de la redistribution solidaire des richesses, par l'impôt et les cotisations côté recettes, par les services publics et les prestations côté dépenses. Puisque l'impôt et la

cotisation réduisent d'autant le profit d'entreprise, on va corseter étroitement les budgets sociaux :

- Le déficit budgétaire annuel de l'Etat ne doit pas excéder les 3 % et la dette publique les 60 % du PIB ; l'Etat en infraction s'expose à des sanctions (traité de Maastricht, 1992);
- Sous le prétexte de renforcer la compétitivité des entreprises, les charges patronales sont allégées (65 milliards d'€ en France). Solution fausse et de paresse, qui dispense d'investir et d'innover, incite aux opérations financières et à la précarisation du travail.

L'eurocratie néolibérale veut asphyxier l'Etat social, accusé de gabegie, qu'elle appelle par dérision un « Etat-providence » au service d'assistés irresponsables. Et comme la plupart des Etats membres oscillent autour de ces seuils de Maastricht, et que les allègements de charges ont réduit les recettes, les caisses sociales toutes sous-alimentées sont réputées « vides ». Cela vient de ce que les néolibéraux les ont vidées.

Loin de renoncer, ils veulent faire accepter et pousser plus avant cette politique antisociale. Cela exige de culpabiliser ses victimes, assurés sociaux et usagers des services publics. Le modèle juridique du « bon père de famille» leur est vanté en exemple, un chef de famille prudent, qui ne s'endette pas au-delà de ses possibilités, qui se fait un devoir sacré de laisser aux siens un patrimoine en héritage. Modèle mensonger, inapplicable à un Etat-nation. Montesquieu avait déjà signalé ce vice de raisonnement, lorsqu'il écrivait : Ce qui peut jeter dans l'erreur, c'est qu'un papier qui représente la dette d'une nation est un signe de richesse; car il n'y a qu'un Etat riche qui puisse soutenir un tel papier sans tomber dans la décadence. Que s'il n'y tombe pas, il faut que l'Etat ait de grandes richesses d'ailleurs. On dit qu'il n'y a point de mal, parce qu'il y a des ressources contre ce mal ; et on dit que le mal est un bien, parce que les ressources surpassent le mal.

(Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XXII, chapitre XVII *Des dettes publiques*)

Et si ces ressources se nommaient amélioration de la santé, services publics efficaces, niveau d'instruction élevé, recherche scientifique de qualité, sécurité d'emploi de la population, retraites assurant une vieillesse paisible, équipements et infrastructures modernes, on conçoit que vider les caisses et creuser les déficits pourrait être non pas un mal, mais véritablement un bien. À l'opposé, quand des pertes bancaires sont mises à la charge de la nation sans ressources en contrepartie, alors on doit conclure qu'il s'agit vraiment et exclusivement d'un mal, qui fait l'Etat tomber en décadence. Du moins, si l'on s'en rapporte avec Montesquieu à la vertu politique plutôt qu'à l'indigence de la pensée unique néolibérale.

Numéro 10 *Page : 6 / 10*

⁷ Frédéric LEMAÎTRE, *Le Monde* du 25 octobre 2008

⁸ Le premier principe de la science économique veut que tout agent ne soit mû que par son propre intérêt (Edgeworth, Mathemicals Psychics, 1881) Ce modèle d'homme avide et calculateur, c'est 1'homo αconomicus. Il a été qualifié d'«idiot rationnel» par Amartya SEN, prix Nobel d'économie 1998, inspirateur des travaux de la CNUCED sur le développement humain

Les retraites dans la tourmente

Les fonds de pension fondent suivant la cotation boursière. Aux Etats-Unis en 2006, ils représentaient 74 % du PIB (Royaume-Uni 77 %, Australie 94 %, Irlande 50 %, Islande 133 %). De juin 2007 à juin 2008, la tempête financière a déjà réduit de 1000 milliards de \$ - soit environ 10 % - la valeur des actifs détenus par les fonds de pension privés et publics aux Etats-Unis.9

D'autres pays européens sont particulièrement exposés: Pays-Bas (130 % du PIB), Suisse (122 %), Finlande (71 %).

En France, l'opposition populaire à la retraite par capitalisation, jointe à la résistance des systèmes de retraite par répartition, a obtenu que les fonds de pension français restent à 1 % du PIB. Les fonctionnaires seraient tout de même intéressés de savoir ce que sont devenus leurs fonds de la RAFP¹⁰ ...

Le PERP¹¹¹ et le PERCO¹² obéissent à des règles prudentielles qui limitent les moins-values, voire qui garantissent l'épargne grâce à des d'assurances et réassurances en chaîne. Mais la chaîne la plus solide se brise quand la tension est trop forte. De plus, la gestion de ces fonds est confiée à des acteurs financiers irresponsables, qui se bornent comme tous les opérateurs à suivre la tendance boursière (elle est autoréalisatrice) et à se rémunérer grassement sur ces fonds. Notons qu'au Canada (53 % du PIB) et au Danemark (32 % du PIB), les salariés ont obtenu que cette gestion soit placée sous le contrôle direct de leurs représentants.

Par ailleurs, l'inflation érode l'épargne retraite par capitalisation. Le risque d'inflation pèse aussi sur nos pensions de retraite gouvernées par la loi Fillon, puisque le gouvernement dudit François Fillon ne respecte pas l'engagement du ministre de 2005, le même François Fillon, de maintenir le pouvoir d'achat des pensions publiques.

Enfin, les 1000 milliards de l'assurance-vie française subissent l'effondrement de la Bourse, au moins dans la proportion où cette épargne est placée en OPCVM. ¹³

Il est fort à craindre que la crise serve de prétexte à la coalition gouvernement-patronat pour

⁹ Le Monde du 21 octobre 2008, supplément Economie, page II, qui cite le témoignage de Peter R. ORSZAG, directeur du CBO (Congressionnal Budget Office, Bureau du budget du Congrès

américain)

porter de nouvelles atteintes à nos systèmes de retraite. Restons mobilisés. Plus que jamais.

L'Etat-providence ... du capital financier

La crise rétablit les vraies valeurs. L'Etat néolibéral assèche les fonds sociaux, il ne présente aucun caractère providentiel pour la protection sociale, il est d'une exceptionnelle pingrerie. Mais c'est afin de verser sans compter l'argent public dans le tonneau des Danaïdes bancaires; l'Etat néolibéral est la providence du capital financier. Et il n'entend pas s'arrêter en si mauvais chemin: La crise nous oblige à accélérer nos réformes, non pas à les ralentir. (Nicolas SARKOZY à Rethel, le 28 octobre 2008).

Mais que les bonnes âmes se rassurent: l'Etat accordera aux victimes de la crise sa paternelle sollicitude. Le social va couler à pleins bords: RSA, « sécurité sociale professionnelle », fusion ANPE-ASSEDIC, emplois aidés, réforme libérale des universités et de la formation professionnelle, fin des 35 h, durée du travail allongée, travail « volontaire » jusqu'à l'âge de 70 ans, travail du dimanche, prime de transport, contrats à temps partiel. Il s'agit de faire sauter les dernières « rigidités » du marché du travail, en assortissant ces dégradations d'un traitement social du chômage et de la pauvreté, juste ce qu'on juge nécessaire pour prévenir l'agitation sociale.

En résumé, l'Etat sarkozyen entend renforcer encore l'exploitation du travail salarié.

La suraccumulation du capital financier

Or c'est précisément cette surexploitation qui a gonflé profits et capitaux, permis de financer les OPA, OPE¹⁴ et autres LBO¹⁵, fourni les fonds pour la spéculation sur les marchés à terme de produits dérivés. La racine de la crise financière, c'est la suraccumulation du capital sous sa forme la plus prédatrice, la forme financière.

Numéro 10 *Page : 7/10*

¹⁰ Retraite additionnelle de la Fonction publique

¹¹ Plan d'épargne retraite populaire (moins de 2 millions de plans souscrits, pour 3 milliards d'€)

¹² Plan d'épargne retraite collectif (360 000 salariés pour 1,5 milliards d'€)

¹³ Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Ils comprennent les SICAV(sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds commun de placement, privés de la personnalité morale)

¹⁴ Offre publique d'achat (OPA) ou d'échange contre d'autres actions (OPE) des actions d'une entreprise cotée en Bourse, afin d'en prendre le contrôle. L'offre peut être amicale ou hostile.

¹⁵ Leverage buy out Achat d'un actif (entreprise, immeuble) avec effet de levier financier. L'acheteur paie son acquisition grâce à un emprunt, puis il épuise en deux ou trois ans toutes les ressources de cet actif (production de l'entreprise poussée jusqu'à épuisement du carnet de commandes, compression de l'emploi et des salaires, revente des plus beaux fleurons industriels ou découpe par appartements, liquidation du reste) de façon à réaliser un profit substantiel. L'effet de levier consiste à réaliser un profit financier grâce à un emprunt permettant une juteuse opération d'achatrevente. Aux Etats-Unis, une vague de LBO s'étant abattue sur les cliniques médicales, il en était résulté une telle chute de la qualité des soins délivrés par ces établissements que le Congrès s'en était saisi.

Le LBO est un acte prédateur typique d'une économiecasino. Il est commis par le capital financier au détriment de l'emploi et du capital industriel, commercial ou foncier; il est parfaitement licite en vertu du sacro-saint principe de la liberté des transactions (Organisation Mondiale du Commerce).

Dans le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, la part des salaires, prestations sociales, pensions d'invalidité ou de retraite, est tombée en un quart de siècle (1980-2005) de 68 % à 56 % dans l'Union européenne¹⁶, et à peu près autant dans les autres pays développés, la part des profits, loyers et intérêts s'élevant concurremment de 32 à 44 %.

Faut-il s'étonner que les ménages consomment moins, accumulent les retards dans le paiement des loyers, des notes de gaz, d'électricité, de téléphone et réduisent leurs acquisitions de logements, tandis que le quart du produit brut mondial est accaparé par 100 000 ultra-riches (plus de 30 millions de \$ d'actifs financiers chacun)? On le savait depuis longtemps: La rente et les profits s'accroissent aux dépens des salaires et les réduisent presque à rien, en sorte que les deux classes supérieures écrasent la dernière. Accumulation de richesse à un pôle, c'est égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage au pôle opposé, du côté de la classe qui produit le capital même. 18

Mais ce savoir était passé de mode. L'amélioration du niveau de vie, due au travail des hommes, aux progrès de la productivité et aux succès des luttes revendicatives, mais que l'idéologie bourgeoise attribuait par captation d'héritage à l'esprit d'entreprise, la mémoire encore vivante du plein emploi des « trente glorieuses » (1950-1975), la faillite des Etats se réclamant du communisme, les espérances mises dans la mondialisation, tout cela avait endormi la vigilance, fait oublier la leçon. Elle n'en est que plus sévère.

La poursuite des réformes néolibérales ne peut qu'alimenter la suraccumulation du capital ; partant, il n'est pas de protection plus efficace contre la crise que la lutte pour l'augmentation des salaires, des pensions et du pouvoir d'achat, pour l'emploi, pour le développement des services publics et des réalisations sociales.

L'engrenage d'une crise généralisée

La crise financière actuelle se situe à la suite de toute une série de crises financières de plus en plus graves : effondrement des bourses (1987), caisses d'épargne aux Etats-Unis (1988-89), crise mexicaine (1995), asiatique (1997), russe (1998), argentine (2001), déroute du fonds LTCM¹⁹ (1998), crise de la nouvelle

¹⁶ Commission européenne, *Employment in Europe, Report 2007*, chap. 5, *The labour income share in European Union*, page 4

économie (2000), crise des subprimes (2007).

Elle se répercute sur la Bourse, sur l'immobilier, sur l'économie réelle privée des financements dilapidés. Les financiers reportent leur spéculation sur les matières premières, sur le pétrole, sur les céréales, créant ainsi des tensions inflationnistes dans les transports et l'alimentation.

La récession s'installe, avec son cortège de faillites et de licenciements ; la confiance disparaît, le chômage s'aggrave, la dépression menace. Les bonnes résolutions écologiques sont renvoyées à plus tard.

Loin de rester strictement bancaire et boursière. la crise est devenue à la fois financière, alimentaire, sociale, énergétique, écologique, morale, idéologique, politique, militaire. Ses multiples aspects interagissent avec pour principal effet de la propager et de l'aggraver. La « modernisation » en trompe-l'œil instaure un capitalisme arrogant et brutal, qui creuse les inégalités, livre l'activité économique et la vie sociale aux puissances d'argent, pervertit la démocratie représentative, attente aux libertés publiques et privées, domestique l'administration et la Justice, anémie les services publics, privatise leurs parties rentables. Ce capitalisme-là ouvre grand l'espace public aux religions, dont il attend à la fois qu'elles prêchent la résignation aux créatures accablées, que leur action caritative soulage les souffrances entraînées par la réduction des droits sociaux, enfin qu'elles diluent les appartenances de classe dans un communautarisme religieux.

Généralisée et mondialisée, la crise au sein du capitalisme s'approfondit en crise systémique du capitalisme. Dans les années trente, des intérêts capitalistes puissants recoururent à la violence pour se maintenir. La seconde guerre mondiale qui en résulta et les conflits armés incessants depuis un demi-siècle confirment le bien-fondé de l'avertissement de Jean JAURES: Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage.

Cependant, l'avenir n'est écrit nulle part. La pression de la rue a abrogé la loi instituant le contrat première embauche. Des traités européens contraignants ont été rejetés par les peuples français, hollandais et irlandais, non pas comme le prétendent leurs partisans par des coalitions hétéroclites de souverainistes bornés, mais par des majorités de citoyens qui refusent que le fondamentalisme du marché gouverne leur vie.

Notre avenir, en France et dans l'Europe, est au bout de l'action de masse et de classe.

André DELLINGER, 3 novembre 2008

Numéro 10 *Page : 8 / 10*

¹⁷ Adam SMITH (1723-1790) *La richesse des nations* (1776) Flammarion, tome 2, page 173.

¹⁸ Karl MARX, *Le Capital* (1864-1875), livre premier, septième section, chapitre XXV, *La loi de l'accumulation*.

¹⁹ Long Term Capital Management, fonds de placement spéculatif états-unien dont les énormes dettes ont été couvertes par le système bancaire américain, avec la participation du gouvernement, afin

d'éviter des faillites bancaires en longue cascade.

La naissance de la FSU

L'Institut de recherches de la FSU a organisé en décembre 2006, dans les locaux de la MGEN à Paris, un colloque sur la "Naissance de la FSU" rassemblant 180 participants.

Les actes de ce colloque sont aujourd'hui publiés sous forme d'un livre intitulé « la naissance de la FSU ».



Celui-ci a été présenté le mercredi 26 novembre, devant le CDFN de la FSU, par François Bouillon, président de l'Institut de recherches de la FSU et Raphaël Szajnfeld qui a coordonné l'ouvrage.



Étaient présents Michel Deschamps le premier secrétaire général de la FSU, Daniel Lebret, François Castaing, Danielle Czalczynski, Louis Astre et Bernard Pabot qui ont tour à tour pris la parole.



Gérard Aschieri à conclu cette présentation avant d'inviter les participants à se retrouver autour d'un apéritif.

Une naissance c'est toujours le fruit du hasard et de la nécessité. Une naissance c'est souvent le fruit de beaucoup de sentiments, de passions et de choix plus ou moins lucides. Dans la naissance de la FSU il y a tout cela, en même temps, qui est à l'œuvre : intentions et accidents, joies, peines, raison. Transcription de la parole vive des acteurs de cet événement, ces actes du colloque qui s'est tenu à Paris les 15 et 16 décembre 2006 racontent ce moment historique du syndicalisme français. Ils permettent de faire la lumière sur des points essentiels pour mieux le comprendre. Ils pointent sans concession les zones d'ombre qui réclament encore le travail des historiens.

Pour tous ceux qui étaient au début des années 1990 plus jeunes de près de vingt ans, engagés ou non dans l'action syndicale, la lecture de ce livre est une jouvence réflexive. Pour tous les plus jeunes qui le liront, elle est un acte de connaissance.

Les commandes du livre sont à passer auprès de l'Institut de recherche de la FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas (<u>institut@institut.fsu.fr</u>) ou auprès de l'IRHSES : 15 € l'un.

Numéro 10 *Page : 9/10*

Le CA de L'IRHSES - 17 novembre 2008

<u>présents</u>: Marcel Berge, André Dellinger, Raph Szajnfeld, Philippe Koechlin, Michel Blin, André Rosevegue, François Blanchard, André Renard, Pierre Petremann, Alain Dalançon, Gerard Réquigny <u>excusés</u>: Jacques Girault, Louis Weber, Etya Sorel, Jean Petite, Roland Hubert

Après un rappel du président à la mémoire de nos camarades récemment décédés et qui presque tous étaient membres de notre Conseil d'administration, nous avons abordé l'ordre du jour.

<u>1968 - 2008</u>: nous avons sorti un point de repère et réalisé une exposition virtuelle qui a été placée à la fois sur le site de l'IRHSES et sur celui du *CODHOS* (Alors que toutes avaient été sollicitées, nous somme la seule association a avoir réalisé une telle exposition). Nous envisageons de la mettre sur *CD*-Rom, à disposition des militants pour l'*AG*.

Nous avons participé à divers colloques et en particulier celui du CODHOS sur les sources et celui de l'Institut de la FSU. Une petite discussion s'engage au sujet de ce dernier colloque entre les membres du CA. Alain Dalançon est également invité « à titre personnel » à un colloque organisé par l'école normale supérieure de Lyon.

Nos bulletins

<u>Points de repères</u> que nous voulons toujours plus lié à l'actualité. Le prochain (n°31) qui doit sortir avant les élections professionnelles est consacré au paritarisme : analyse sur les temps forts depuis 1948, histoire du paritarisme acquis syndical, Interviews croisés de deux commissaires partiaires : Jacky Brengou, Sylvie Pierot (toutes deux commissaires paritaires agrégées, académiques et nationales, de l'académie de Toulouse, le rapport du SNES aux collèques.

L'autre dossier chaud du moment est le lycée. Nous proposons de faire un nouveau *PdR* (n°32) qui sortirait au moment du congrès sur l'actualité de la réforme, l'histoire des réformes, l'histoire du lycées, les liens avec les mandats du SNES, l'évolution du système éducatif. Accord du *CA*.

<u>Points de repères-Info</u> reste un bulletin léger de liaison avec les adhérents, pour montrer que l'IRHSES vit, que des choses se font dans le quotidien. Chaque membre du CA et au delà est invité à contribuer à son contenu.

Dans le dernier numéro nous y avons publié une première liste des numéros manquant des différents revues de notre bibliothèque. Nous avons commencé par les courants de pensée et l'Ecole et la Nation.

L'IHS de la CGT a bien voulu accepter de compléter notre collection de leur bulletin.

André Rosevègue pour l'EE et Raph Szajfeld pour UA se proposent de rechercher les numéros qui nous manquent dans leur collection personnelle.



Nous avons rencontré le président de l'Institut de la FSU, François Bouillon, afin de lui faire part de nos propositions concernant les archives de la FSU pour lesquelles il est urgent de prendre des dispositions de conservation et d'indexation.

Raph précise qu'il y a un tel renouvellement de la profession que des pans entiers de notre histoire sont entrain de disparaître et qu'il est nécessaire de reconstituer un groupe « histoire » au sein de l'Institut de la FSU avec des militants et des chercheurs.

Un travail a déjà a été réalisé sur les tendances et le Politique mais il reste à traiter les tendances et les relations avec les autres confédérations et syndicats. Les grands dossiers (rémunérations, retraites, ...) pourraient être également un des éléments traités par ce groupe histoire de la FSU.

Il annonce la sortie des actes du colloque sur la création de la FSU qui s'est tenu en décembre 2006. le livre doit être présenté au CDFN de la FSU du 26 novembre (voir notre compte rendu p. 9).

Lors du colloque l'engagement avait été pris d'un livre grand public s'appuyant sur les travaux du colloque. Raph s'est vu chargé d'écrire ce livre et soumet son projet d'introduction à la discussion du CA.

Le CA engage ensuite une riche discussion sur le projet de plan du troisième tome de l'histoire du SNES qui couvrira la période 1973-1992, période qui a connu le départ d'un certain nombre de militants. Il est demandé à chaque membre du CA d'envoyer ses contributions directement à Alain.

La réunion du CA s'est terminée autour d'un verre dans les bureaux de l'IRHSES.

Numéro 10 Page : 10 / 10